

RAPPORT D'ENQUETE PUBLIQUE

ICPE ELEVAGE

Enquête publique du lundi 19 Novembre 2012 au vendredi 21 Décembre 2012

OBJET :

Demande d'autorisation de créer une maternité collective
de 900 Reproducteurs porcins, 80 Cochettes,
soit 2780 animaux équivalents

Présentée par :

LA SCEA DE KERFORNAN
« Kerfornan »
56300 KERGRIST

Membres de la SCEA :

- Madame LEAUTE Dominique (Gérante) - « Poulhibet » - 22530 MUR DE BRETAGNE
- Monsieur BASSET Patrick - « La Métairie » - 22100 SAINT- HELEN
- Madame Le POULIQUEN - « Les Communs » - 22130 BOURSEUL

Références :

- Code de l'Environnement.
- Arrêté préfectoral établissant le 4^{ème} programme d'action en vue de la protection des eaux contre la pollution d'origine agricole.
- Arrêté de Monsieur le Préfet du Morbihan du 22 Octobre 2012

Pièces jointes :

- Dossier présenté par les membres de la SCEA de KERFORNAN – 56300 KERGRIST
- Information de l'Autorité Environnementale.
- Registre d'enquête
- Mémoire en réponse de la SCEA de KERFORNAN du 03 Janvier 2013
- Rapport d'enquête publique
- Conclusions et avis du commissaire-enquêteur

I- Présentation de l'exploitation existante et du projet

1- SITUATION ADMINISTRATIVE

Madame LEAUTE Dominique, 46 ans, gérante de « L'EARL du Grand Boter » - village de Boconaire - 22530 Mur de Bretagne, exploite un élevage de 880 places de post-sevrage et de 1000 places d'engraissement sur la commune de Saint – Connec.

Monsieur BASSET Patrick, 42 ans, gérant de « L'EARL des Venelles » exploite un élevage de 430 Truies Naisseur – Engraisseur - village de la « Métairie »- 22100 Saint- Hélien.

Madame LE POULIQUEN Régine, 51 ans, exploite un élevage de 1430 places de porcs à l'engrais au village « les Communs » - 22130 Bourseul.

Monsieur le POULIQUEN a cessé l'activité de naisseur et vient de créer sa micro- entreprise de nettoyage pour combler le manque de revenu dû à l'arrêt de la production de porcelets de 8 kg.

L'accord de la commission des structures en date du 14 Décembre 2010 pour un effectif de 900 reproducteurs et 80 Cochettes est au nom de la SCEA de Kerfornan.

Une autorisation de construire sur la parcelle ZB 39, en date du 08 Juin 2012 est présente dans le dossier. LE POTTIER Francis est vendeur de cette parcelle. Madame LEAUTE exploite cette parcelle depuis 1989, soit 24 ans.

La demande d'autorisation pour l'élevage à créer date du 20 Octobre 2011.

Le permis est accordé le 22 Octobre 2012, après un premier refus le 31 Janvier 2012.

2- PRESENTATION DU DOSSIER

Dossier réalisé par : TRISKALIA - ZI Le Sourn - 56304 PONTIVY cedex (Tél : 02 97 25 30 45)
Chargé d'étude : Monsieur LE MONNIER - LOUDEAC (Tél : 02 96 66 82 69.)

-
- A- Renseignements administratifs.
Résumé non technique.
 - B- Présentation du projet.
 - o L'élevage.
 - o Les bâtiments.
 - o Capacités techniques et financières.
 - C- Etude d'impact sur l'environnement.
Présentation du projet, cheptel, installations.
Gestion des déjections
Effets du projet sur l'environnement et la santé.
Zone Natura 2000
Mesures prises pour supprimer, réduire ou compenser les inconvénients.
Analyses des méthodes utilisées pour évaluer les effets de l'installation sur l'environnement.
 - D- Evaluation des risques sanitaires.
 - E- Etude des dangers.
 - F- Remise en état du site.

DOSSIER ANNEXE :

- Plan d'épandage de la SCEA de KERFORNAN.
- Plan échelle 1/5000 faisant apparaître les parcelles d'épandage et celles exclues du plan d'épandage.
- Plan échelle 1/25000, faisant apparaître la situation géographique des parcelles retenues épandables
- Une carte IGN au 1/25000, sur laquelle est indiqué l'emplacement de la construction.
- Un plan de masse au 1/200 indiquant les dispositions projetées de l'installation ainsi que, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, l'affectation des constructions et terrains avoisinants.
- Plans, coupe, façades des bâtiments du projet.

Information de l'autorité environnementale du 22 Octobre 2012. Aucune observation.

3- LE PROJET

Les maternités actuelles des 3 éleveurs, sont vétustes et à rénover.

Les salariés ne veulent plus faire de transfert de truies avec des bétailières, trop pénible physiquement.

La mise aux normes des logements des truies doit intervenir pour l'année 2013.

Ces 3 éleveurs pour répondre aux exigences réglementaires ont décidé de créer un naisseur associatif, pour poursuivre leur activité dans de bonnes conditions de travail afin de rendre les tâches de transfert, de surveillance et de nettoyage beaucoup plus aisées.

Cette maternité aux normes bien-être sera plus confortable et fonctionnelle pour les éleveurs et les animaux.

Cet élevage s'oriente vers les normes européennes.

Cette porcinère emploiera 4 salariés.

Ces exploitants souhaitent construire cette maternité sur le site de Kerfornan plutôt que de réaménager leurs porcheries vétustes.

C'est le site qui se prête le mieux compte tenu de la situation géographique : isolement des autres élevages porcins et des maisons d'habitations.

Les porcelets seront répartis dans les porcheries d'engraissement des 3 associés.

Cette demande d'autorisation d'exploiter porte sur un cheptel de 900 reproducteurs, 80 cochettes.

Il est prévu en projet la construction de :

- Un bâtiment maternité.
- Un bâtiment verraterie.
- Un bâtiment gestante.
- Un bâtiment quarantaine.
- Un local d'embarquement
- Un hangar de compostage
- Une fosse à lisier couverte.
- Un bâtiment pour les locaux annexes (bureau, vestiaires)

4- GESTION ET VALORISATION DES DEJECTIONS ANIMALES (Selon la directive NITRATES 4)

Il sera installé un système séparateur permettant de récupérer la partie solide du lisier (système de raclage en V) pour fabriquer un compost normalisé destiné à la commercialisation.

Un contrat d'enlèvement et de commercialisation de produits organiques a également été signé, le 06 avril 2011 (coopérative « TRISKALIA »). La quantité exportée est évaluée environ à 300 tonnes/an.

Cette séparation permet une diminution des volumes de lisier à épandre et un abattement important sur l'azote et surtout le phosphore.

La partie liquide sera épandue sur les terres d'un prêteur.

La SCEA de Kerfornan n'a aucune terre d'épandage en propriété.

Pour permettre la mise en conformité du plan d'épandage, la SCEA fait appel à un prêteur de terres (Monsieur CADET Laurent) avec une surface SDN de 89Ha10 (Convention d'épandage signée le 06 Juin 2012). Les parcelles sont limitrophes du site. Les transports de lisier sur route seront limités. La quantité d'azote d'origine animale sera de 78 unités d'azote, 69,5 unités de phosphore par ha, après projet.

	quantité d'azote	quantité de phosphore
Produite	19270	10248
Exportée	- 7484	- 7483
Epandue par la SCEA de KERFORNAN	8461 N	2765 P

La SCEA n'est pas soumise à l'obligation de traitement.

Aucune parcelle du plan d'épandage ne se situe en Zone d'Actions Complémentaires.
Ce canton n'est pas en Zone d'Excédent Structurel (ZES).

5- IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT

↳ L'EAU

Les parcelles du plan d'épandage sont situées dans le périmètre du SAGE BLAVET

Le bassin versant du BLAVET est intégré au SDAGE LOIRE-BRETAGNE, approuvé le 18 Novembre 2009 par le Comité de bassin.

Le réseau hydrographique est moyennement important.

La rivière « Poulancré » est un affluent du Blavet.

Le ruisseau « Perchenic » est à 297m du site.

Les teneurs en nitrates dans le Blavet varient selon les précipitations de 12 à 40 mg/l.

- Au niveau des installations des élevages :

L'eau utilisée pour la fabrication de la soupe des animaux sera celle d'un forage.

Le réseau public approvisionnera également l'élevage en eau potable avec un dispositif anti-retour.

Les eaux pluviales seront récupérées elles serviront pour le lavage des porcheries. Il est prévu une économie d'eau de 700m³.

- Au niveau de l'épandage des déjections :

Respect des périodes d'interdiction de la Directive Nitrate.

Respect des distances réglementaires par rapport aux cours d'eau.

Etude de l'aptitude des parcelles proposées à l'épandage et des parcelles jugées inaptées (zones humides, trop pentues) donc exclues du plan d'épandage.

- Au niveau de la fertilisation :

Un plan prévisionnel sera établi chaque année.

Mise à jour du cahier de fertilisation.

Le plan d'épandage est suffisamment dimensionné pour respecter la fertilisation azotée et phosphatée.

↳ DISTANCE DES BATIMENTS

L'habitation la plus proche est à 367m, située au sud-ouest.
Le réseau routier est correct.

↳ MESURES CONTRE LE BRUIT

Les activités génératrices de bruit n'ont lieu généralement que le jour.
Le groupe électrogène sera dans un bâtiment fermé et insonorisé.
La nuisance sonore sera négligeable vis à vis du voisinage.
L'émergence sonore de jour sera très basse au niveau de l'habitation la plus proche et ne constituera aucune gêne pour sa tranquillité.

↳ LES ODEURS

Les vents dominants viennent du sud-ouest. Le bourg de KERGRIST est situé à 2 km.
Les habitations les plus proches sont situées à l'ouest et au sud du site, à plus de 300m et ne se trouvent pas sous les vents dominants.
Le terrain est déjà entouré de bois à l'ouest, au nord et à l'est et une haie bocagère sera implantée au sud.
Cela limitera la progression des odeurs.

La ventilation des bâtiments est de type dynamique par dépression. Cette conception permet une dilution des odeurs à l'intérieur des porcheries. Les odeurs sont évacuées en partie haute, favorisant leur dispersion à l'extérieur.

Le choix du raclage en V, au niveau des préfosse, produira un engrais normé par compostage.
Les effluents liquides seront stockés en fosse et ne seront pas brassés afin de limiter les émissions de CH₄ (méthane) et de N₂O (protoxyde d'azote)

Il n'y aura pas de concentration des odeurs. Les odeurs ne seront qu'occasionnelles et ne causeront aucun trouble de voisinage.

↳ HYGIENE ET SECURITE DES TRAVAILLEURS

La SCEA emploiera 4 salariés à temps plein pour le suivi de l'élevage.
Les normes de sécurité seront appliquées pour les constructions et les installations électriques.
Les vérifications des alarmes sonores et téléphoniques, les transmissions de données sur ordinateurs seront testées journalièrement.
La ventilation des bâtiments permettra le renouvellement de l'air et le travail des salariés sera plus confortable avec une diminution de l'ammoniac (NH₃) grâce au système de raclage.
Le nettoyage des lieux de production sera journalier.
Des mesures sanitaires, pour toute personne rentrant dans l'élevage, seront imposées (douche, registre d'élevage...)

Les risques pour les populations peuvent être considérés comme faibles.

↳ CAPACITES TECHNIQUE, FINANCIERE

L'exploitation a pour but d'être à l'équilibre financier, elle a le soutien des banques et de la coopérative. L'expérience des 3éleveurs leur permet de se lancer dans ce projet.

II- Déroulement de l'enquête

1- TEXTES LEGISLATIFS

Ce dossier relève de la législation, sur les installations classées pour la protection de l'environnement, soumise à autorisation sous la rubrique 2101-2. et par l'annexe de l'Art. R 511-9 du code de l'environnement

Par décision, en date du 03 septembre 2012, Monsieur le Président du Tribunal de RENNES désigne le commissaire-enquêteur, Marcel ROPERT pour conduire l'enquête relative à ce dossier.

Par arrêté, en date du 22 Octobre 2012, Monsieur le Préfet du Morbihan, prescrit l'ouverture d'une enquête publique, du Lundi 19 Novembre 2012 au vendredi 21 Décembre 2012.

2- L'AFFICHAGE

Le public a été informé de l'ouverture de l'enquête publique par voie de presse à l'initiative de la préfecture du Morbihan et par affichage par les mairies.

Les avis d'enquête ont été insérés dans 2 journaux : Ouest- France Morbihan et Côtes d'Armor, et Le Télégramme Morbihan et Côtes d'Armor : 1^{er} Avis le 31 Octobre 2012 et le 2^{ème} Avis le 23 Novembre 2012;

Des affiches ont été apposées sur le tableau d'affichage des mairies de KERGRIST, SAINT-AIGNAN, NEULLIAC, PONTIVY, MUR-DE-BRETAGNE(22), SAINT-CONNEC(22)..

Des avis d'enquête ont été affichés aux abords immédiats du site et des parcelles concernées par le plan d'épandage.

3- VISITE DES LIEUX

Le Jeudi **08 Novembre à 10h00**, visite du site avec les éleveurs, des terres recevant les déjections animales puis des mairies.

➤ SITE

Le site de l'élevage est situé à 2 km, au nord du bourg de KERGRIST en zone agricole. C'est une parcelle située sur un plateau et peu pentue.

Elle est desservie par un chemin rural en bon état.

Les bâtiments à construire n'entraîneront pas une modification visuelle importante du site. Des aménagements bocagers sont prévus autour du site.

L'élevage sera peu visible, des plantations masqueront les bâtiments.

Les bâtiments d'exploitations seront éloignés de plus de 300 mètres des tiers, des points d'eau et des cours d'eau.

L'habitation la plus proche est située à 367m.

La circulation des véhicules sera très fluide et l'élevage est à l'écart des voies fréquentées.

Les parcelles de terres du plan d'épandage et le site d'élevage ne font pas partie d'un périmètre de ZNIEFF. Le relief est parsemé de plateaux avec une bonne aptitude à l'épandage des déjections animales.

Une zone NATURA 2000 est éloignée de 4,2km de l'élevage.

A la demande du commissaire-enquêteur et après accord des éleveurs, le commissaire-enquêteur s'est rendu dans les élevages pour constater l'état de leurs maternités respectives et la situation de celles-ci par rapport aux autres bâtiments post-sevrage et engraissement :

Madame Léauté Dominique : Mercredi 28 Novembre 2012 - 14h30.

Madame Le Pouliquen à Bourseul : Jeudi 29 Novembre 2012 - 10h30.

Monsieur Basset à Saint- Hélien : Jeudi 29 Novembre 2012 - 14h30

Dans les 3 élevages les maternités anciennes sont à rénover. Elles ne sont plus opérationnelles. Les transferts des truies se font dans de très mauvaises conditions par remorques ou couloir inadaptes. Aucun salarié n'accepte de travailler avec de tels efforts à fournir pour déplacer les truies.

Dans la conjoncture actuelle, il faut éviter des pertes de temps pour consacrer plus de surveillance dans les blocs de maternité.

L'urbanisation s'est rapprochée des sites d'élevages au fur et à mesure des années.

➤ AFFICHAGE

Vérification de l'affichage de l'avis d'enquête dans les mairies de KERGRIST, SAINT-AIGNAN, NEULLIAC, PONTIVY, MUR-DE-BRETAGNE(22), SAINT-CONNEC(22), ainsi qu'aux abords des parcelles destinées à l'épandage.

4- CONSULTATION DU DOSSIER ET DU REGISTRE D'ENQUETE

Un registre d'enquête, côté et paraphé par le commissaire – enquêteur est ouvert le Lundi 19 Novembre 2012 à 8h45.

Le dossier soumis à enquête est à la disposition du public à la Mairie de KERGRIST.

5- PERMANENCES DU COMMISSAIRE - ENQUETEUR

Le commissaire-enquêteur s'est tenu à la disposition du public, afin de recevoir les observations ou les déclarations, relatives au projet, qui ont été formulées pendant toute la durée de l'enquête les :

Lundi 19 Novembre 2012 : 9h - 12h

Mercredi 28 Novembre 2012 : 9h - 12h

Mardi 04 Décembre 2012 : 9h - 12h

Jeudi 13 Décembre 2012 : 14h - 17h

Vendredi 21 Décembre 2012 : 14h - 17h

III- Observations recueillies sur le registre d'enquête

26 observations ont été recueillies :

- 14 favorables au projet dont 3 lettres adressées à la Mairie de Kergrist
- 12 défavorables au projet dont 2 lettres remises au commissaire - enquêteur.

1- Monsieur BOISNARD Didier - Pontivy :

Ce projet s'avère vertigineux, il trouve horrible la fécondation de force des truies, la conduite en général de l'élevage où l'on coupe les queues et les dents des porcelets. Il est écrit que le bâtiment sera caché, les éleveurs se cachent pour produire des cochons bourrés d'antibiotiques. Pourquoi ne pas élever des animaux dans des bâtiments plus simples, moins coûteux, et sur paille.

2- Madame TANGUY Marianna - Kergrist

Trouve regrettable que le projet s'installe dans ce secteur. Les membres de la SCEA sont inconnus dans la commune. Où en est la demande du permis de construire ?

Le plan de financement n'est pas clair et avec la concurrence des pays de l'est de l'Europe qui ont construit des élevages industriels vertigineux, on se demande si le projet est viable.

3- Cette personne est favorable au projet pour les raisons suivantes :

- *Cet élevage permettra à 3 éleveurs d'investir dans un outil moderne Les 4 salariés travailleront dans de très bonnes conditions*
- *Cet élevage sera équipé d'un système de raclage innovant qui réduira les quantités d'azote et de phosphore.*
- *Il faut préserver l'emploi en Centre Bretagne.*
- *Il faut se souvenir de la fermeture de Dandy à Pontivy, il y a 4/5 ans, Doux, où 1000 emplois ont été perdus en 1 semaine. Ces outils ont fermés car les éleveurs n'investissent plus dans des poulaillers depuis plus de 15 ans.*

4- Une dame de nationalité anglaise, propriétaire dans la commune, est inquiète :

Elle craint que la valeur de vente de sa maison baisse à cause de la circulation des camions, de la pollution de l'air.

Ce projet est-il économiquement viable ?

Pourquoi ne pas faire ce projet dans une autre région ?

5- Monsieur PELAN « Technicien Bâtiment » - Saint- Gilles du Mené.

Il est favorable au projet, ce bâtiment est bien pensé au niveau environnemental

Le système de raclage en V des déjections permet de diminuer les odeurs de moitié et est plus efficace qu'un laveur d'air. Les salariés travailleront dans de bonnes conditions.

6- Un responsable d'une Maternité Collective s'exprime :

Je suis favorable à ce projet, il y aura création de plusieurs postes de porchers. L'emploi est très important.

7- Monsieur LE BRIS Noël

La production porcine mène vers des restructurations, des regroupements d'éleveurs dans un esprit d'efficacité, de réponse aux normes environnementales et de bien-être des animaux. Ce projet répond à ces attentes et au maintien de la main d'œuvre sur le territoire. Pour avoir vécu plus de 30 années dans la production porcine, ce projet fait partie d'une option pérenne pour cette production.

8- Avis favorable.

Aujourd'hui on demande des mises aux normes, c'est une très bonne solution pour garder nos éleveurs de porcs. Ce projet permettra de travailler dans de bonnes conditions.

9- Avis favorable : *Cela peut créer des emplois dans notre commune*

10- Monsieur MARCHAND de Kergrist dépose une photo du site de Kerfonan en précisant qu'il s'agit d'un espace naturel et paysager en danger.

Pourquoi s'implanter en pleine campagne ?

L'étude d'impact est décevante : 980 places, sur les plans 1058 places.

Le système de raclage en V est très performant mais installé que sous 2 bâtiments sur 3.

Qu'y aura-t-il sous la Maternité ?

Page 42 et 43, on annonce qu'on va analyser l'aptitude à l'épandage des parcelles, mais où est le compte rendu de cette exploration ?

On annonce un bilan azoté, mais où est l'analyse préalable des terres destinées à l'épandage. On nous parle de la rotation des cultures sur les parcelles mais où sont les mesures d'exportation d'azote sur les cultures. Pas de bilan de l'apport d'azote.

Page 103, on nomme le ratio 170 total de l'azote à épandre. On confond le maximum autorisé avec le réel besoin des plantes.

Quel sera l'impact de la rocade Nord de Pontivy sur les parcelles du plan d'épandage ?

Existera-t-il des filtres aux sorties de ventilation ?

Les études, annexe 8, sur les émanations d'ammoniac se révèlent sommaires.

11- Lettre du Directeur du Groupement Porcs Triskalia, Monsieur Patrick PITON

12- Lettre du Président du Groupement Porcs Triskalia, Monsieur Michel BLOC'H

2 lettres favorables au projet Apportent leur soutien à la construction de la Maternité associative pour des raisons

a) Environnementales : ce projet respecte pleinement la réglementation. Le choix du racleur permet de diminuer les émissions de gaz. Les éleveurs ont toujours été soucieux de leurs pratiques concernant l'épandage

b) Economiques : la mise en commun de la partie naissance permettra de garantir la pérennité des élevages, et surtout de se rendre plus compétitif.

c) Sociales : Ce projet permet l'embauche de 4 salariés dans des conditions de travail optimum Cela va générer de la création d'emploi sur la commune qui par ces temps de crise n'est pas négligeable surtout en milieu rural. Les commerces de la commune vont en bénéficier.

13- Monsieur et Madame KIEFFER de Lann Fornan. Propriétaires.

Ne veulent pas de ce projet car il est nuisible pour les proches voisins et ne peut entraîner que la pollution des terres environnantes.

Le chemin est trop étroit, la circulation sera difficile et préjudiciable au gros œuvre de notre maison construite il y a plus d'un siècle.

14- Favorable au projet. Cela va créer de l'emploi sur la commune, surtout en milieu rural.

15- Projet très détaillé.

Les ¾ consistent en généralités et des législations incompréhensibles par des néophytes.

Pas de mesures exactes de l'aptitude à l'épandage des terres de Monsieur Cadet.

Pas de plan de circulation des camions pour les constructions, livraisons d'aliment, arrivée et départ des animaux. Chemin rural pas adapté au trafic.

Avis défavorable pour motif d'accessibilité.

16- Conteste le projet et l'accès au site.

17- Monsieur PARAIN - Kergrist. Riverain à 1500m de la SCEA

1) Les éleveurs ne trouvent pas de débouchés à un prix correspondant à leurs coûts ci-joint Ouest-France du 04/12/2012.

Les créateurs ont-ils les débouchés suffisants.

2) Quel avenir pour un site non rentable ? Remise en état du site ?

- 3) *Chemin rural de 3m, pas de possibilité de croisement et remise en état de cette route après travaux.*
- 4) *le traitement des eaux de lavage : où vont-elles ?*
- 5) *capacité de la fosse de 2842m³, insuffisante en cas de flux tendu, 3719m³ produits de lisier liquide.*
- 6) *Les eaux de pluies sont elles suffisamment régulées par le stockage ? Et le rejet dans le rû de Perchenic ?*
- 7) *Les odeurs seront là.*
- 8) *L'épandage : Le prêteur de terres a des pratiques agricoles d'un autre temps.*

18- Monsieur LE CORNEC - Beauséjour - Kergrist.

Défavorable. Pourquoi ne pas construire à Bourseul, Plesder et Saint-Connec. Veut vivre à la campagne dans une zone sans élevage. Ne fait pas confiance au prêteur de terres pour l'épandage de lisier.

19- Monsieur et Madame ALLANO André – Beauséjour - Kergrist

Favorable pour cette porcherie.

20- Monsieur NICOLAS Jean-Marc éleveur à Kergrist

Favorable : Les élevages ont l'obligation de se mettre aux normes européennes. J'ai pu lire que certains trouvent dommage de faire une porcherie à la campagne, j'imagine mal la faire ailleurs ! Je ne souhaite pas voir en production porcine le même scénario que la volaille : importer 40% de la consommation des français et payer des gens au chômage. En 2012 la production bretonne a chuter, les prévisions 2013 sont alarmantes. 1 ou 2 abattoirs vont fermer. Encore du chômage et importation de viande d'Allemagne. Aujourd'hui nous avons une autonomie alimentaire. L'élevage est vital pour le Centre Bretagne.

21- Monsieur SERVEL Bruno, Maire de Kergrist, pour l'équipe Municipale.

Le Conseil Municipal, lors de sa séance du 20 décembre a émis un Avis Défavorable par 11 voix contre et 3 abstentions. Nous avons argumenté notre décision par le fait que :

- a) *Nous avons déjà une maternité collective de 750 truies sur notre commune.*
- b) *Ce projet ICPE est positionné dans notre commune préservée de toute construction avec à 300mètres en contrebas la rivière qui nous sépare des Côtes d'Armor.*
- c) *Ce projet va à l'encontre de la demande faite aux communes par l'état de ne plus consommer d'espaces agricoles.*

Avant de penser à construire de nouveaux bâtiments, il est urgent de trouver des solutions pour déconstruire de très nombreux bâtiments plus aux normes ou désaffectés qui parsèment notre commune.

- d) *Ce projet génère plus de retombées négatives(nuisances, dépréciation de l'immobilier, image de la commune, entretien des routes et 4 emplois très spécialisés donc pas forcément attribués à des Kergristois.*
- e) *Nous apportons des réserves quant au plan d'épandage.*

Cette décision ne remet en rien notre soutien à l'agriculture qui est le moteur de l'activité de notre commune

22- Madame BRULON Mariam – Kergrist, est opposé au projet et conteste :

- *Le permis de construire, les contrôles des animaux équivalents, l'aptitude des parcelles à l'épandage, les trajets de la tonne à lisier, l'étude des émissions d'ammoniac, les matériaux utilisés pour la construction, les conditions de vie des cochons.*
- *Il est difficile d'être en possession de tous les éléments pour évaluer un tel projet dont la terminologie n'est pas toujours accessible*

23- Monsieur GUIDEVAY Jean-Pol Porte – Parole de l'Association d'Eau et Rivières de Bretagne fait une déposition sur 2 feuilles séparées avec en annexe deux documents joints.

*Avis défavorable et combat ce modèle d'agriculture chimique et l'élevage intensif
De nombreux cantons sont classés ZES et ZAC pour l'azote organique, les 3 associés fuient leurs secteurs pour transférer leurs excédents d'azote sur le bassin versant du Blavet*

Dans l'étude d'impact, il manque :

- *L'évolution des paramètres azote et phosphore*
- *L'analyse locale des taux de nitrates et de phosphore dans le ruisseau de Perchenic et du Douric.*

Dans le plan d'épandage, il y a une zone humide répertorié dans l'inventaire de la commune de Pontivy et que celle dite agronomique épandable inclut une portion de la future route de la déviation Nord de Pontivy qui sera bientôt bitumée.

Les apports d'éléments fertilisants sont évalués par des calculs complexes, nous souhaitons un véritable bilan de fertilisation équilibrée.

Le devenir du compost sera t-il sans risque ? Où va le cuivre et le zinc ?

24- Monsieur AMIAUT Dominique apporte un avis favorable

Ce projet permettra de restructurer plusieurs exploitations individuelles qui ont besoin de trouver une solution pour pérenniser l'approvisionnement en porcelets de chaque exploitation

25- Madame LE FEUVRE Christelle

Favorable pour l'approvisionnement des élevages d'engraissement.

26- Courrier du délégué du Syndicat CFDT, Monsieur FOLLIARD Christophe du Secteur d'activité de l'Agroalimentaire de Kermené

Par expérience, je vous parle de l'agriculture et de l'agroalimentaire :

Il est habituel d'affirmer que c'est l'économie qui crée l'emploi. Or l'inverse est encore plus logique : « Ce sont les emplois qui font l'économie d'un secteur d'activité »

Il faut savoir que l'économie agricole et agroalimentaire de notre région s'est faite par des femmes et des hommes qui y travaillent quotidiennement dans le cadre de qualifications et de parcours professionnels qu'ils ont rendus valorisants

L'agroalimentaire est le 1^{er} employeur industriel de notre région :

- *70000 salariés (à titre comparatif, la métallurgie emploi 57000 salariés*
- *L'agriculture et l'agroalimentaire : + 3 milliards d'exportation.*

Nous maintiendrons ces emplois que si l'agriculture et l'élevage restent dynamiques et performants. Le regroupement d'éleveurs est la solution d'avenir.

Dans ce dossier, toutes les mesures environnementales, bien-être animal, insertion paysagère et condition de travail sont prises en compte ;

L'élevage est en pleine mutation, ainsi les structures changent et n'ont d'autres choix que de s'adapter afin de rester compétitives

➤ Clôture du registre d'enquête le Vendredi 21 Décembre 2012 à 17h30

Le Procès-Verbal d'enquête et une photocopie du registre a été remise à la SCEA de Kerforan.

IV- Mémoire en réponse

Le mémoire-réponse est parvenu par mail, le 03 Janvier 2013, avant le délai de 15 jours.

Ce mémoire apporte les réponses aux observations recueillies au cours de l'enquête :

- L'EARL du Grand Boter exploite la parcelle depuis 24 ans. Le projet n'est pas porté par des inconnus.

- Le permis de construire de ce projet a été accordé le 22-10-2012.

- La parcelle est desservie par une route communale de 3 mètres de large. Il est proposé de buser le fossé sur 2 fois 12 mètres, afin d'élargir la route pour permettre les croisements de véhicules.

- La fréquence des camions est de 8 par mois.

- Les périodes d'épandage : Février et mars (céréales) = 160 T sur 6 jours.

Avril et mai (Maïs) = 87T sur 10 jours.

3719 m³ à transporter avec une tonne de 15m³, soit 247T

- Diminution de 50% de NH3 avec le racleur en V.

Fosse des eaux pluviales d'une capacité de 300m³ et non de 150m³. Et une réserve à incendie de 300m³, qui accueille aussi les eaux pluviales.

- La partie solide exportée comprendra 90% de Phosphore, 55% d'azote, 45% de potassium et 90% de Cuivre et de Zinc.

- Retrait de 5,09Ha de zones humides.

Aptitudes des terres à l'épandage. Le plan de valorisation des effluents a bien été établi sur les terres.

- L'amiante est interdit dans toutes les constructions.

- Les porcs sont nourris avec des céréales.

- Il y a besoin de maternité en Bretagne à cause de cessation d'activité de naissance (Remise aux normes trop coûteuse). Cela évite d'importer du cochon des pays de l'est.

V- Analyse du commissaire - enquêteur

Il s'agit de créer une maternité collective de 900 truies + 80 cochettes = comprenant **1060** places (avec les vides sanitaires) pour les 3 éleveurs, deux abandonnent l'activité naissance en la déléguant à la maternité collective. Les éleveurs conservent leurs bâtiments post-sevrage et engraissement.

Cette orientation permettra de faire face à la pression compétitive et répond à la nécessité de rénovation des bâtiments conformes aux nouvelles exigences environnementales et à la réglementation « bien-être animal » imposant l'élevage des truies **en groupe** à partir de 2013.

1- SITUATION

La carte de situation au 1/25000^{ème} et le plan cadastral au 1/2500^{ème} présentent la localisation.

Les bâtiments correspondent à ceux qui figurent sur les plans.

Les bâtiments seront bien intégrés dans le paysage et peu visibles de la route. Des bois entourent la parcelle au nord, à l'ouest et à l'est. Avec le programme Breizh-Bocage, des plantations seront réalisées au sud, et compléteront certains talus peu fournis.

Le site est en zone rurale.

Lors de la visite des lieux le Commissaire-enquêteur constate que la parcelle est desservie par une route communale goudronnée d'environ 3 m de large. Pour résoudre les éventuelles difficultés de croisement de camions, les représentants de la SCEA de Kerfornan proposent de buser le fossé à deux endroits et à leur frais.

2- CONDUITE DE L'ELEVAGE

Les règles d'élevage sont strictes. Les premiers soins à apporter aux porcelets sont enseignés par les écoles d'agriculture.

3- ENVIRONNEMENT - POLLUTION

Des plantations de feuillus masqueront les constructions.

Une haie bocagère sera également implantée favorisant une intégration paysagère des bâtiments, limitant leur impact visuel.

Les odeurs seront limitées.

Il s'agit d'une maternité mise en commun pour fournir des porcelets aux 3 membres de la SCEA.

Il y aura peu d'émission de NH₃ ; l'élevage étant équipé d'un racleur.

Les résultats sont convaincants, notamment sur les aspects sanitaires.

L'évacuation régulière et rapide des déjections limite les émissions d'ammoniac en améliorant l'ambiance des salles avec une diminution des éternuements et de la toux. (Passage de 9117kg à 2493 kg de NH₃).

Les performances zootechniques (GMQ, IC, TMP, taux de pertes ainsi que les indicateurs respiratoires sont améliorés.

La surface d'épandage répond aux contraintes environnementales.

Il n'y aura aucune conséquence sur la valeur de l'immobilier dans le secteur, le projet se trouvant en pleine campagne et éloigné de toute habitation, la plus proche est à 367m ;

L'amiante n'est plus utilisée dans les constructions depuis de nombreuses années.

4- EAU - PROTECTION ET EVACUATION

Actuellement, les agriculteurs, par la mise en place des bonnes pratiques agricoles depuis quelques années, tendent à respecter la qualité de l'eau.

Les eaux pluviales seront collectées vers deux fosses de récupération d'une capacité totale de 600m³. Le surplus sera évacué vers le milieu naturel.

5- ASPECT ECONOMIQUE

Les investissements sont importants.

Les bâtiments neufs, construits aux normes actuelles, seront beaucoup moins énergivores.

Il s'agit d'une société indépendante dans laquelle les 3 participants ont des parts sociales, chacun gardant son autonomie sur sa propre exploitation.

La maternité produira 24000 porcelets de 8kg par an. Les associés recevront des livraisons de porcelets tous les 28 jours pour leur post-sevrage.

Ces porcelets seront facturés. Ces finances serviront à rembourser, les emprunts, l'alimentation des truies, le fonctionnement de la porcherie, les salaires des porchers.

La baisse du volume de porcs charcutiers à abattre inquiète les abattoirs (syndicat des abattoirs).

En moyenne 100 personnes par commune bretonne travaillent dans l'agroalimentaire.

Devant les coûts des mises aux normes, beaucoup d'élevages suppriment leur atelier « naissage ».

La production de viande porcine est menacée, l'emploi est en sursis.

6- PLAN D'EPANDAGE

La visite des terres est conforme au plan d'épandage.

Les bandes enherbées sont bien respectées.

Aucune parcelle de terre du plan d'épandage ne se situe dans une zone Natura 2000 et ZNIEFF.

La surface totale de S.D.N est de 140 ha et la surface d'épandage est de 89ha10.

Le prêteur de terres recevra 7518 U d'azote sous forme d'effluent liquide, lui évitant l'achat d'azote minéral de 22,400 tonnes d'ammonitrate.

Les seuils d'azote et phosphore sont inférieurs aux normes en vigueur.

Chaque année, le prêteur de terres met en culture environ 50 ha d'haricots pour la consommation humaine. Une rotation des cultures est effectuée tous les ans. La surface consacrée à ces légumes est exclue de la surface à épandre ; les légumineuses ne recevant pas d'effluents d'élevage.

L'épandage des effluents sera réalisé par une entreprise avec une tonne à lisier équipée de pendillards.

La solution proposée de mettre les porcs sur paille est dépassée, aucun jeune porcher n'acceptera de travailler dans ces conditions, surtout avec une ventilation statique qui ne réduit pas les odeurs à l'intérieur et à l'extérieur (NH3).

Les émissions d'ammoniac avec racleur diminue fortement et passe de 9117kg à 2493kg de NH3

L'exportation des fertilisants organiques traités par le système de raclage diminue fortement les impacts du projet sur les alentours.

Le Mémoire- Réponse apporte des informations nécessaires pour protéger le bassin versant du Blavet

- Les parcelles cad1006 et cad1007 (zone humide) sont retirées du plan d'épandage soit 5ha09
- Garantie d'une parfaite étanchéité des fosses neuves et donc aux normes.
- Les eaux pluviales sont maîtrisées avec la construction de fosses de récupération avant le rejet dans le milieu naturel.
- La fraction solide du raclage est un produit organique issu de la séparation des déjections. Cette exportation diminue l'apport de nitrates et de phosphore au niveau du bassin versant.
- La valorisation des effluents d'élevage est raisonnée, chez le prêteur de terres.
- La construction de ce bâtiment réduira le temps de travail et la consommation d'énergie.

La volonté à réduire l'impact sur l'environnement est certaine.

Le 15 Janvier 2013

Le commissaire enquêteur : M. Ropert

